



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE



COMMUNE D'ANDERLECHT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE MIXTE

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME - N° dossier : PU 54279 - 01/PFD/2035014

DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT - N° DOSSIER PE 67/2026

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Clos Hof te Ophem / Boulevard Sylvain Dupuis 251**

Identité du demandeur : GML Estate

Demande de : **PROJET MIXTE** : Transformation d'un immeuble de bureaux de 6 étages en un immeuble résidentiel de 9 étages, création de 144 logements. Maintien de 119 places de parking couvertes. Aménagement d'un parc public. Exploitation d'un immeuble de logements

Activité principale : Logement

Périmètre et zone :

PRAS : zone d'habitation

PPAS : « Vallée du Broeck » PHASE 2 – 26/ 11/1992

Motifs principaux de l'enquête :

PU : art 176/1 MPP dans le cadre d'un projet mixte qui requiert à la fois un permis d'environnement de classe 1B ou 1A et un permis d'urbanisme

28) Sauf si elle répond aux conditions prévues à la rubrique 19 de l'annexe A, toute modification d'un projet déjà autorisé, réalisé ou en cours de réalisation lorsque : - la modification porte sur un projet visé à l'annexe A ou à la présente annexe et est susceptible d'avoir des incidences négatives notables sur l'environnement ; - le projet, une fois modifié, répondra à l'une des hypothèses visées dans la présente annexe ; application de l'art. 147 du COBAT: demande soumise à rapport d'incidence (garages, emplacements couverts où sont garés des véhicules à moteur (parcs de stationnements couverts, salles d'exposition ...) comptant de 25 à 200 véhicules automobiles ou remorques)

1B : article 40 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement ; Art. 175/15 - Projet soumis à RI au vu de l'Annexe B

32) Logements dont la superficie de plancher dépasse 2.500 m², exception faite de la superficie de plancher éventuellement occupée par des espaces de stationnement pour véhicules à moteur

PE : 1B : articles 40 et 41 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

Exploitation des rubriques suivantes :

3	Batteries stationnaires (51000 VAh)
62 4A	Captage d'eau souterraine (75 m)
68 B	parking (119 emplacements)
132 B	Installation de refroidissement () x3
148 A	Transformateur statique (630 kVA) x 2
153 A	(23800 m³/h)
153 A	(28000 m³/h)

L'enquête se déroule :

À partir du **03/10/2026** et jusqu'au **01/11/2026** inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : Administration communale d'Anderlecht – service Permis d'Urbanisme – rue de Veeweyde, 100
- du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h30 (**sur rendez-vous** – tel : 02/800.07.74 ou par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)
- le lundi entre 18 heures et 20 heures (**sur rendez-vous** – tel : 02/800.07.74 ou par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention de : service Permis d'urbanisme
à l'adresse postale : rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht au plus tard le 30/10/2026
- Par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

- Le **jeudi 05 novembre 2026**,
- à l'adresse : rue de Veeweyde, 100

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Anderlecht, le 25/09/2026

Pour le Collège,

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,



Marcel VERMEULEN

Par délégation :

L'Echevine de l'Urbanisme et de l'Environnement,



Françoise CARLIER



BOUWPLAATS

Bestaand adres: **Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Anderlecht**

Perceel ID: **21001A0265/00X000**

